

CREATION D'UNE ASSOCIATION AYANT UNE ACTIVITE AGRICOLE

Vous devez constituer un dossier comprenant le formulaire **M0 accompagné son annexe fiscale**, ainsi que les pièces justificatives suivantes :

Pièces justificatives pour la société :

- 1 exemplaire des statuts originaux de l'association**
- le récépissé de dépôt en Préfecture**
- un pouvoir** pour le mandataire déposant la formalité ;
- un chèque de 54 €** libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des BdR

Pièces justificatives pour les représentants :

- une copie de la carte d'identité ou du passeport** de chaque dirigeant personne physique français